



16/06/2009 – Le microcrédit à quoi ça sert ? Témoignage de Mike Govindin, auto-entrepreneur et salarié

Mike GOVINDIN : Alors moi j'ai créé cette société début février, qui est un site de vente en ligne de vêtements et accessoires, fashion, classique aussi (Site internet : www.flexcibleshop.com). J'ai croisé un ami qui, lui, a créé cette marque, Flexcible, depuis près de 4 ans, qui cherchait à la développer. Il a une boutique en Guyane, ça se vend plus ou moins bien, il fait produire un peu ici en Europe et il s'est dit : pourquoi pas ne pas développer mon activité sur la France ? Donc lui il s'est dit : c'est un créneau, il y a quelque chose à faire. En plus, il est designer, donc il a cet esprit-là, il a cette vision qui fait qu'il dessine ses modèles, il les fait produire, et depuis 4 ans, ça marche plus ou moins bien.

Défaut de temps et défaut de moyens, on va dire, il travaillait tout seul sur ce projet-là. Donc moi c'est une idée qui m'a plu, au départ je n'avais aucune expérience là-dedans, j'ai appris avec lui. Mais concrètement, moi, mon rôle c'est de développer le site Internet de vente en ligne, sachant que sur Paris, ouvrir une boutique, ça revient très, très cher au jour d'aujourd'hui, et la crise n'aidant pas les choses, on s'est dit, l'outil le plus simple, le plus accessible à tout le monde, et pas qu'en France, en Europe, partout dans le monde, c'est quoi ? C'est Internet. A savoir que 80 % des gens qui effectuent des achats sur Internet, c'est généralement pour des vêtements, de la musique ou des livres.

Au début on voulait faire une SARL, mais on s'est dit que ça allait revenir trop cher et être trop compliqué à gérer, donc on a séparé les choses. Je me suis mis en tant qu'auto-entrepreneur, j'ai créé la société à mon nom, j'ai fait appel aux banques qui étaient réticentes au départ du fait qu'il n'y ait pas réellement de biens à financer. Parce que les banques, tout ce qui est stock ou autre, tout ce qui n'est pas immobilier, elles n'aiment pas trop ça. Donc on est allé en voir plusieurs qui m'ont toutes répondu la même chose. Alors on s'est dirigé vers les collectivités locales, les petites structures, et là, on a découvert l'ADIE, donc l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique, qui, après étude du dossier, en l'espace de deux semaines, nous a dit que notre projet était porteur, donc viable et nous a accordé le prêt de 7000 euros qui m'a permis de financer l'outil le plus important, donc le site Internet, qui a son prix, quand même.

L'Adie, une association soutenue par BNP Paribas.